

cérité des orateurs précédents. Nous venons d'entendre un porte-parole de notre parti montrer le revers de la médaille. Je connais la réaction d'autres personnes sur la question. Elles croient que c'est justifié. Elles pensent que certains amendements seraient souhaitables, mais elles s'entendent dans l'ensemble. Elles ont parfaitement le droit d'envisager la question sous cet angle et d'en parler à leur gré. C'est notre droit au Parlement, et c'est heureusement le genre de Parlement que nous avons.

J'admets aussi que les besoins des députés varient considérablement. Il est impossible de déterminer ceux d'un député en particulier. Certains d'entre nous ont des obligations cachées qui ne sautent pas aux yeux. D'autres ont manifestement des difficultés propres à leur circonscription, en fonction de sa superficie et de sa nature. D'autres encore ont des enfants à l'âge de l'université ou de la formation professionnelle. Les besoins sont très divers.

J'ai toujours voulu, et je l'ai dit à nos propres caucus et ailleurs, qu'on s'efforce de faire face à ces besoins divers. A mon avis, le président de la commission qui a étudié la question avait raison de dire qu'il faudrait des notes de frais, certainement en ce qui concerne les voyages et les chambres d'hôtel pour les députés des circonscriptions rurales. Je crois qu'il avait parfaitement raison. J'estime que cette mesure législative devrait permettre d'appliquer un traitement spécial à certains députés, non seulement ceux des circonscriptions du Nord, mais peut-être ceux dont les circonscriptions comportent des difficultés, et aussi des mesures spéciales à l'égard d'autres catégories de dépenses.

Je m'étonne toutefois de l'attitude du gouvernement. Quand il s'agit des pauvres, des pensionnés et des assistés sociaux, le gouvernement préconise la justification des ressources ou, en termes plus polis, l'évaluation des besoins. Le gouvernement a décidé qu'avant que les pauvres, les invalides ou les vieillards n'obtiennent quoi que ce soit des fonds publics, il fallait qu'ils viennent montrer leurs maigres économies et prouver de façon convaincante qu'on devait leur donner ceci ou cela en raison d'un besoin pécuniaire précis. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement perd tout intérêt pour ce principe quand il s'agit des traitements et indemnités des membres du Parlement. Il me semble que si l'évaluation des ressources ou des besoins est une bonne chose pour les défavorisés, le gouvernement devrait trouver que c'est une excellente chose pour les parlementaires. En quelque sorte, on ne mesure pas avec la même aune les pauvres et les autres. C'est ce que le public remarque surtout et c'est ce qui lui déplaît dans cette mesure.

Cette prodigalité générale donne une mauvaise impression surtout lorsqu'elle s'étend aux gens de l'autre endroit. Il y en a chez nous qui ne croient pas que les gens de l'autre endroit font œuvre utile. Il semble plutôt inutile aux yeux de certains que les gens de l'autre endroit puissent bénéficier de ce genre de considération en raison de leur âge, même s'ils siègent dans une chambre si grandiose et si traditionnelle.

Il me semble que toute cette question des hausses d'indemnités et d'allocations des députés dépend de la façon dont on l'aborde. Certains députés comparent leurs revenus à ceux de hauts fonctionnaires. Je n'ai vu personne faire de comparaison avec le traitement que touche

M. Rasminsky. Pourtant, M. Rasminsky pourrait voir sa rémunération haussée de \$50,000 à \$75,000 par année. Assurément, les députés qui voient la question sous cet angle pourraient prétendre que nous ne sommes que des poules mouillées pour nous contenter de ce qu'on veut nous donner. Assurément, ils ont autant de valeur pour leur pays que M. Rasminsky. Pourquoi devraient-ils se contenter d'un montant aussi dérisoire en comparaison de son traitement à lui?

Si c'est ainsi que nous envisageons les choses, il n'y a pas de plafond quant au prix des services que nous rendons au pays. Je ne pense pas que cette conception soit la bonne. Je sais que c'est ainsi que d'aucuns voient les choses, mais je ne partage pas ce point de vue. J'estime que nous sommes ici pour représenter les habitants de notre circonscription. Parmi ceux-ci, il y en a qui ont des vues différentes de celles des électeurs qui ont voté pour nous, parce qu'ils ont donné leurs suffrages à un autre parti, mais nous sommes ici pour les servir tous. A mon sens, il importe que l'écart entre ce que nous touchons et ce que touchent ces gens qui nous ont envoyés ici ne soit pas trop grand, car s'il y avait un écart de revenu trop grand, un fossé pourrait se creuser entre nos points de vue respectifs. L'un ne va pas sans l'autre. Voilà, d'après moi, un des dangers inhérents à une trop forte augmentation de nos traitements et de nos indemnités par rapport aux traitements et aux indemnités de la majorité de nos électeurs. Rien que pour cette raison, je m'opposerais à une telle initiative. Mais il y a encore d'autres raisons.

Cette question me vaut un abondant courrier. Aujourd'hui j'ai notamment reçu une lettre d'un homme qui touche la pension de vieillesse. Il s'élève contre l'éventualité d'une augmentation, à l'heure actuelle, des émoluments des parlementaires, alors que, de son côté, il doit se contenter de \$80. Je ne pense pas que j'apporte à la communauté tellement plus que lui. En son temps, il a fait de son mieux, tout comme moi-même je fais de mon mieux actuellement.

• (3.10 p.m.)

Si nous sommes sérieux, honnêtes et sincères lorsque nous parlons de notre droit à bénéficier de chances égales et si nous nous considérons dignes de partager les choses qu'offre ce pays, il est malhonnête, — si vous voulez que je lâche le mot — de dire que nous valons tant de fois plus que les vieillards à la retraite et les autres personnes à faible revenu. Je ne le pense pas et, selon moi, c'est voir la société dans un miroir déformant. Notre première tâche ici devrait être de parler au nom des gens qui ne peuvent le faire eux-mêmes.

Les plus malheureux devraient d'abord retenir notre attention et les plus nécessiteux recevoir le plus d'encouragement. Certains peuvent dire que c'est absurde, qu'une telle attitude appartient aux premiers temps de la chrétienté, aux enseignants et aux prédicateurs dont mon collègue a parlé et qui ne demandaient rien d'autre, il y a une génération, que de servir sans voir augmenter leur traitement. Ce n'est pas ainsi que je vois la chose. A mon avis, nous représentons ici les gens de nos circonscriptions qui ont le plus besoin qu'on plaide leur cause. Tant que nous n'aurons pas assuré un standard convenable de